



*M. Thierry de Haller
avocat et député libéral
avenue des Pâquis 18
1110 Morges*

Lausanne, le 02.12.02

cc : A qui de droit – <http://www.appel-au-peuple>

***Votre épouse, la juge –
menteuse professionnelle
dotée d'une énergie criminelle***

*APPELL AL PIEVEL
APPELLO AL POPOLO
APPEL AU PEUPLE
AUFRUF ANS VOLK*

Monsieur,

Le « Juge » cantonal Blaise Battistolo a rendu un arrêt du 21.11.02, qui interdit à Gerhard Ulrich et à APPEL AU PEUPLE « de porter illicitement atteinte à Thierry, Sorel, Alban et Thibaut de Haller ».

*CCP 17-791540-8
CCP 17-655794-4
Case postale 24
CH-1001 Lausanne
Mobile: 078-641 99 96
Tél.: 021 – 329 02 33
Fax : 021 329 02 34*

Internet : [appel-au-peuple.org](http://www.appel-au-peuple.org)

Veillez, s'il-vous-plaît, préciser ce qui serait illicite. Désigner votre épouse comme menteuse professionnelle dotée d'une énergie criminelle ne nous paraît pas du tout être un procédé illicite. Au vu des constats contenus dans nos communiqués du 28.09.00 (datés de plus de 2 ans !), 17.10.02 et du 21.11.02 (voir notre site Internet), il ne s'agit que de la vérité. On ne peut pas interdire de révéler la vérité.

Cependant, nous vous accordons un droit de réponse sur notre site Internet. Dans l'attente de cette démarche, nous vous présentons, Monsieur, nos sentiments distingués

Gerhard Ulrich, Président Liliane Antille Secrétaire